

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-123 du 30 Mars 1989

portant approbation des statuts de
la Société Béninoise d'Electricité
et d'Eau (S B E E).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU l'ordonnance N° 73-13 du 7 Février 1973 portant création de
la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S B E E),

VU la loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à
l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°83-339 du 27 Septembre 1983 portant approbation des
Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE),

SUR proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Energie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 8 mars 1989,

D E C R E T :

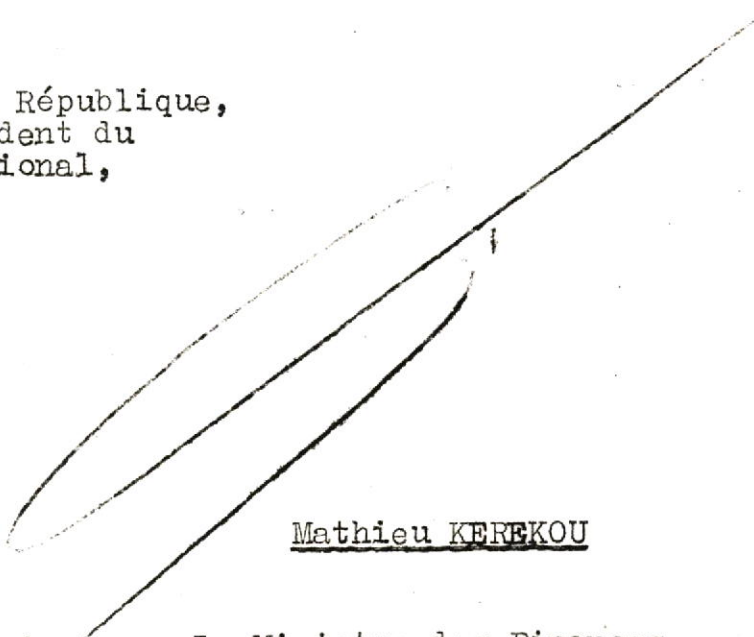
Article 1er..- Sont approuvés les Statuts de la Société Béninoise
d'Electricité et d'eau (S B E E), tels qu'ils figurent en annexe
au présent décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et notamment le décret N°83-339 du 27 Septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S B E E) sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 Mars 1989

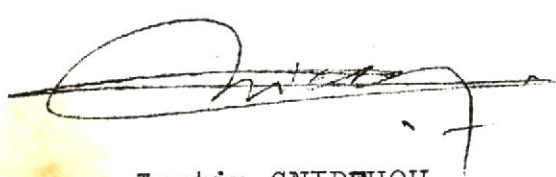
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



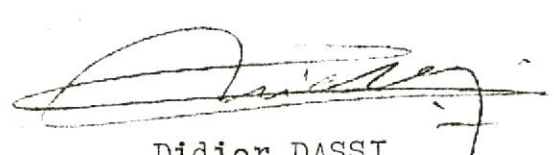
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Energie,

Le Ministre des Finances,



Justin GNIDJEHOU



Didier DASSI

Ampliatiions: PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MIE 4
MF 4 Autres Ministères 14 CEAP 6 CAB/MIL 2 DCCT 2 GCONB 2 SPD 1
IGE 3 ONEPI 1 DSDV-DCOF-DB-DTCP-DI 10 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN 2
BCP 2 UNB-FASJEP - ENA 3 JORPB 1.-